

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-OSMONVILLE

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2010

Etaient présents : Mme DIEUTRE, MM CARRETIER, VAN DER BRUGGEN, adjoints ;
Mme DELESTRE, CORREIA, HINFRAY, MM BRETON, DIEUTRE, DUSSAUX,
HAUTEFEUILLE, DUPONT

Absents excusés : Mme AUVRAY pouvoir à Mme CORREIA, Mr LASNE pouvoir à Mme
HAIMONET, Mr GENTY pouvoir à Mr DIEUTRE.

Décision modificative budgétaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'acquisition de mobilier et au changement des huisseries sur l'ancienne salle informatique de l'école primaire pour accueillir la 5^{ème} classe, il est nécessaire de procéder à des modifications budgétaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés vote les modifications budgétaires proposées par Madame le Maire.

En parallèle, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la rentrée 2010 s'est bien déroulée tant à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire. Les effectifs sont les suivants :

- Maternelle : 52 élèves,
- Primaire : 106 élèves.

Un élève en maternelle et un élève en primaire, compte tenu de leurs allergies, ont nécessité la mise en place d'un PAI .

Modification de la durée hebdomadaire d'un adjoint territorial d'animation

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'ouverture de la 5^{ème} classe à l'école primaire induit des heures de ménage complémentaires à raison de 1h30 par semaine.

Madame le Maire propose que Mme Corinne COURBE assure cette tâche .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés vote la proposition de Madame le Maire.

Tarifs cantine et garderie scolaire 2010/2011

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la société Isidore Restauration a décidé de maintenir l'indexation appliquée en 2009, soit 2.47€

Madame le Maire propose à l'assemblée de réviser les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2010/2011 .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer le prix du repas comme suit :

Tarif enfant par repas : 2.25€

Tarif adulte par repas : 3.00€

Madame le Maire propose à l'assemblée de réviser les tarifs de la garderie péri scolaire pour l'année scolaire 2010/2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les prix de la garderie péri scolaire pour l'année 2010/2011 .

Création de la ZDE

Madame le Maire donne lecture Conseil Municipal d'un courrier de la Communauté de Communes précisant les puissances maximales sur les différents sites. A l'issue de cette lecture, Madame le Maire donne la parole à M. VAN DER BRUGGEN.

M. VAN DER BRUGGEN informe le Conseil des études, avancées et réflexions menées :

- les études acoustiques n'ont révélé aucune nuisance sonore, ni diurne, ni nocturne
- le seul impact reste l'impact visuel

Compte tenu de cet élément, le mâât des éoliennes initialement prévu de 120 m est ramené à 100 m (pour une puissance équivalente) et des négociations ont été menées afin d'obtenir des compensations pour la commune.

Ainsi, il est prévu :

- Un budget de 30 000 €an qui devrait être reversé aux habitants sous forme de baisse d'impôts ou investis dans des projets communaux visant à améliorer le cadre de vie de tous les habitants,
- Un budget de 12 000€ versé à la commune aux fins de restaurer les appartement situés au dessus de la Mairie et permettant à la commune de les mettre en location et donc de toucher des loyers .

S'engagent débats et discussions à l'issue desquels, Madame le Maire propose de soumettre au vote

- 8 pour
- 6 contre
- 1 abstention

Contrat d'assurances des risque statutaires

Dans le cadre de négociations, le centre de gestion a organisé une mise en concurrence des agents d'assurance qui a abouti à une baisse de 32% pour les affiliés et 28% pour les non affiliés.

CNP Assurances a été retenu à compter du 1^{er} janvier 2011, pour 4 ans, avec un taux de 4.4% pour les affiliés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote 13 pour et 2 abstentions

Voirie : voies d'intérêts communautaires et points kilométriques

Suite à la réunion qui s'est tenu au mois de juillet, la définition des points kilométriques et voies d'intérêts communautaires est arrêtée comme suit :

- Rue des buhots,
- Bréquigny

- Rue du stade,
- La Prée,
- Le Val Mesnier (sur environ 130 m)
- Le chemin de la varenne
- Neufbosc Osmonville

Soit 4922 ml de voirie transférés à la communauté de communes, sur lesquels la priorité est donnée au secteur de Brequigny pour l'année 2011 pour un devis de 170000 €(pour 2km)

Question diverses

- Réunion compostage : suite à la réunion d'information qui s'est déroulée début septembre, Madame le Maire informe les membres du conseil que des bons de réservation de composteurs sont à disposition en Mairie. Il s'agit de composteur en bois de 600 litres.
- Projet d'école primaire : Madame le Maire confirme que les pièces manquantes au dossier ont été remises à M. SENEAL en main propre et que le dossier suit son cours.
- Eglise : Madame le Maire informe qu'il a été nécessaire de réaliser un traitement sur les bois de l'église attaqués par les champignons et tient à remercier Jean Marie GENTY, conseiller municipal qui réalise actuellement ce travail.
- Mouvement de grève du 23 septembre 2010 : un service minimum est mis en place pour cette journée de grève. 10 enfants seront accueillis (7 primaires et 3 maternelles) dont 9 déjeuneront à la cantine.
- Ludisport : l'adhésion de la commune à la communauté de communes permet de proposer aux enfant scolarisés à l'école primaire de participer aux activités sportives proposées dans le cadre du ludisport pour une cotisation annuelle de 15 €
- Madame le Maire informe les adjoints qu'ils ont la possibilité de participer à une sortie sur Paris le 2/11/10 organisée par l'Amicale des Maires (déjeuner au restaurant et visite des jardins du Sénat).
- la rue intérieur de la prée,
- L'éclairage du chemin vert n'est pas en service : le consuel est passé, le rapport a été reçu, rendez-vous a été pris pour l'installation mais celle-ci ne peut être effective faute de mise sous tension.

Levée de la séance à 23 heures 30

Le Maire

Carole HAIMONET